



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office de l'école obligatoire et du conseil

## Cours de natation : formation recommandée pour les enseignantes et enseignants et les spécialistes de la natation

L'enseignement de la natation à l'école obligatoire ne peut être dispensé que par des enseignantes, enseignants et spécialistes titulaires d'un brevet valide de la Société Suisse de Sauvetage (SSS).

La SSS a mis en place de nouvelles structures de formation modulaires au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le brevet 1 a ainsi été remplacé par les modules « **Brevet Base Pool** » et « **Brevet Plus Pool** ». Cette réforme permet d'adapter la formation proposée aux besoins du public. La formation recommandée dépend du lieu où les cours de natation sont dispensés :

Lieu où les cours de natation sont dispensés	Modules recommandés	Explications
<b>Piscine couverte ou de plein air surveillée</b>	Brevet Base Pool	Une maître-nageuse ou un maître-nageur est présent dans les piscines couvertes et de plein air surveillées. Cette personne peut déclencher le dispositif de sauvetage en cas d'urgence. Les enseignantes et enseignants doivent néanmoins être conscients des dangers et être en mesure de donner l'alarme en situation de détresse, voire de sauver eux-mêmes les personnes en train de se noyer.
<b>Piscine couverte ou de plein air non surveillée</b>	Brevet Plus Pool → y compris modules de secourisme et BLS-AED	La personne donnant les cours de natation doit être en mesure de faire aboutir le dispositif de sauvetage.
<b>Piscine de lac surveillée (entrée payante)</b>	Brevet Base Pool	Une maître-nageuse ou un maître-nageur est présent dans les piscines de lac surveillées. Cette personne peut déclencher le dispositif de sauvetage en cas d'urgence. Les enseignantes et enseignants doivent néanmoins être conscients des dangers et être en mesure de donner l'alarme en situation de détresse, voire de sauver eux-mêmes les personnes en train de se noyer.
<b>Lac</b>	Brevet Base Pool et module Lac → y compris modules de secourisme BLS-AED	La personne donnant les cours de natation doit être en mesure de faire aboutir le dispositif de sauvetage.

Vous trouverez de plus amples informations sur : [Cours | Société suisse de sauvetage SSS \(slrg.ch\)](#)